

Le Département de la Meuse peut accompagner financièrement les propriétaires occupants aux revenus modestes dans la réalisation de travaux d'économies d'énergie, d'adaptation à la perte d'autonomie et de remise en état d'un logement dégradé. Pour cela, le Département attribue les subventions Anah qu'il peut compléter par ses propres aides. Bien souvent les Communautés des communes sont partenaires dans le cadre d'opérations ponctuelles (OPAH).

- **De manière exceptionnelle, l'Anah augmente ses aides de 15% supplémentaires jusqu'à la fin de l'année pour atteindre jusque 65% de subvention auxquelles pourraient s'ajouter celles des partenaires.**

- **Appelez le 0 808 800 700 (Service gratuit + prix appel) pour être mis en relation avec un Conseiller France Rénov'**

- **Vigilance ! le démarchage abusif est plus que jamais présent en Meuse**
Le Département et l'Anah ne cautionnent aucun démarchage ni téléphonique, ni à domicile proposant des travaux de rénovation énergétique.
Contactez l'ADIL 54-55 au 03 83 27 62 72 pour demander un conseil juridique gratuit lié au logement (rapports locatifs, capacité d'emprunt...).

Pour plus de renseignements veuillez cliquer sur le lien ci-dessous